

<https://www.snetap-fsu.fr/Courrier-de-la-FSU-au-Ministre-de-l-Interieur-sur-le-decompte-des-eleves.html>



Courrier de la FSU au Ministre de l'Intérieur sur le décompte des élèves absents le jour de l'Aïd

- Les Dossiers - Vie fédérale -
Date de mise en ligne : mercredi 24 mai 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH182/fsu-sign-horiz-rouge-2-9b246.jpg>

Monsieur Gérald Darmanin

Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer

Hôtel de Beauvau

1 place beauvau

75008 Paris

Les Lilas le 22 mai 2023

Monsieur le ministre,

Nous avons été alertés d'une demande adressée aux écoles et établissements scolaires de faire remonter aux correspondants école – police, les prétendus taux « d'absentéisme » le jour de l'Aïd dans les académies de Toulouse et Montpellier.

La [FSU](#) dénonce vivement cette opération. Chercher à constituer des statistiques par les forces de l'ordre sur l'appartenance à une religion et sur ses pratiques réelles et supposées, surtout dans le cadre de l'Ecole contrevient aux principes élémentaires de la laïcité et des droits fondamentaux qu'elle instaure.

En outre, la possibilité pour les élèves de s'absenter (incidemment, il ne s'agit donc pas d'absentéisme mais d'absences des élèves) les jours des grandes fêtes religieuses, fait partie de ces garanties de liberté qui fondent les équilibres qui permettent au quotidien d'appliquer le principe de laïcité dans les écoles et établissements scolaires. Décompter ces absences par école et établissement, qui plus est par les services de police, fait donc peser une pression inacceptable sur l'ensemble de la communauté scolaire.

Par ailleurs, les quelques explications données rapidement par vos services localement ou par voie de presse ne nous permettent pas de savoir, à ce stade, quelle était la nature de la demande nationale des services centraux du ministère de l'intérieur ni par quels canaux cette demande est passée.

Nous attendons des précisions sur ces points. Nous souhaitons aussi savoir à quelles fins étaient destinées ces statistiques, l'explication avancée d'une étude de « l'impact de certaines fêtes religieuses sur le fonctionnement des services publics » n'y répond pas et acte le ciblage discriminant que constitue cette initiative. Du reste, celles-ci nous interrogent quant au respect des principes républicains d'intégration et de garanties des droits fondamentaux.

Ces révélations ont suscité un fort émoi et une désapprobation profonde dans la communauté éducative. Il est de votre responsabilité de répondre aux interrogations légitimes des personnels.

Nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Benoît Teste

Secrétaire Général de la FSU